

N°12

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt avril, à dix-neuf heures et treize minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le treize avril, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane	MABCHOUR Najat (départ à 19h49)	CHERIGUENE Abdelouaheb
BERNEX Brigitte	MOULINNEUF Serge	LARDIC Stéphan
MERIGUET Dominique	GAUTHIER Raymond	WAVELET Manuel
BACH RUSSO Safia (arrivée à 18h28)	MOILIME Hassanata	BAILLON Jean-François
CHANTRELLE Laurent	YILDIZ Umit	BRAHIM Marwa
BENAMMOUR Mériem	ROUSSEL Danièle	CAMARA N'Na Fanta (arrivée à 18h53)
BACON Jean-François (arrivée à 18h29)	BOITTE Gilles	HAMDAOUI Naïma (arrivée à 19h)
ARAB Dalila	VELTHUIS Asaïs	CORDIN Olivier (arrivée à 19h)
JACQUART Ludovic	CEPRANI Eric	PERRAN Dominick (arrivée à 19h)
MEKKI Chérifa	KOUYATE Hawa	SAKI Mireille
CHAUVET Claude	PRUNIER Gérald	JOUS Sullivan
BASTARAUD Sébastien (arrivée à 19h43)		

Excusés ayant donné procuration

BASTARAUD Sébastien	donne procuration jusqu'à 19h43 à	BACON Jean-François
PEDRAZO Jennifer	donne procuration à	CHANTRELLE Laurent
BATUAMBA Ivette	donne procuration à	BERNEX Brigitte
RATNATHURAI Ziromi	donne procuration à	JACQUART Ludovic
CAMARA Mariama	donne procuration à	PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim	donne procuration à	GAUTHIER Raymond
GEFFROY Philippe	donne procuration à	HAMDAOUI Naïma
AGUIREBENGOA Carole	donne procuration à	CORDIN Olivier
BOREL YERETAN Stéphanie	donne procuration à	CAMARA N'Na Fanta
LIBERT Amaud	donne procuration à	PERRAN Dominick

Excusés et absents

DA SILVA Elodie, MABCHOUR Najat (à partir de 19h49), ETIENNE Walnex

M. Lardic est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires culturelles
Service émetteur : Direction des affaires culturelles / Conservatoire

Objet : Signature de la convention relative à l'organisation du cycle diplômant et des classes préparatoires à l'enseignement supérieur au sein des conservatoires de Sevrans et d'Aulnay-sous-Bois

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,

VU le projet de convention entre les villes de Sevrans et d'Aulnay-sous-Bois, relative à l'organisation du cycle diplômant et des classes préparatoires à l'enseignement supérieur au sein de leur conservatoire ;

CONSIDÉRANT les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

CONSIDÉRANT que la démocratisation de la culture est un objectif prioritaire,

CONSIDÉRANT que la culture est un des moyens de lutter contre le repli sur soi et de créer du lien social, et qu'elle constitue une forme de transmission des valeurs de notre société et d'éducation à la citoyenneté,

CONSIDÉRANT que la création et l'organisation d'un cycle diplômant et de classes préparatoires à l'enseignement supérieur communs aux conservatoires de Sevrans et d'Aulnay-sous-Bois est un vecteur d'excellence en matière d'enseignement artistique spécialisé,

CONSIDÉRANT qu'elle répond pleinement aux enjeux de développement culturel et d'attractivité du territoire,

CONSIDÉRANT le projet de convention qui lui est soumis,

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré

Adopté par	42 voix	Unanimité
Présents ou représentés	42 voix	
Exprimés	42 voix	
Pour	42 voix	

BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à M. CHANTRELLE), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à Mme BERNEX), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à M. JACQUART), CAMARA Mariama (pouvoir donné à M. Prunier), LOUJAHDI-Brahim (pouvoir donné à M. GAUTHIER), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe (pouvoir donné à Mme HAMDAROU), AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à M. CORDIN), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à Mme CAMARA N'Na Fanta), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à Mme Perran), SAKI Mireille, JOUS Sullivan.

Contre
Abstention
NPPV

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention à intervenir avec la ville d'Aulnay-sous-Bois et **AUTORISE** le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à : Monsieur le Comptable Public



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 25 AVR. 2023

Affiché le : 26 AVR. 2023